

REVUE
DES
QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME VII

(LI^e DE LA COLLECTION)

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT SIMON, 5

1892



MÉLANGES

I

LE CONCILE DE MACON ET LES FEMMES

Tout le monde connaît le célèbre débat qui aurait été soulevé au deuxième concile de Mâcon, en 585, sur la question de savoir si la femme pouvait être appelée *homo*. Grégoire de Tours nous raconte cet épisode dans les termes suivants :

« Il y eut dans ce synode un évêque qui disait que la femme ne pouvait pas être appelée homme. Cependant il se tint tranquille lorsque les évêques lui eurent rendu raison, en alléguant le passage du Vieux Testament qui dit qu'au commencement, quand Dieu créa l'homme, *il les créa mâle et femelle, et leur donna le nom d'Adam* (Genes. V, 2.), ce qui veut dire homme de terre, appelant ainsi du même nom d'*homo* la femme et l'homme. D'ailleurs, Notre-Seigneur Jésus-Christ est aussi appelé le Fils de l'homme, parce qu'il est né de la sainte Vierge, qui est une femme. Lorsqu'il changea l'eau en vin, il lui dit : Femme, qu'y a-t-il entre toi et moi ? etc. Éclaircie par beaucoup d'autres témoignages, cette question fut ainsi assoupie ¹. »

Cette historiette a toujours eu quelque chose d'obscur. Grégoire ne dit pas pourquoi cet évêque se formalise du nom de *homo* appliqué à la femme : cela aurait équivalu à se révolter, on ne sait pourquoi, contre l'usage universel de la langue, et se plaindre qu'elle fût trop riche. En effet, tandis que le français, comme les autres idiomes néo-latins, ne possède pas de terme générique pour désigner tous les individus humains sans exception de sexe, et se voit obligé de reprendre celui des deux termes spécifiques qui désigne l'individu mâle (*homme*), le latin, comme le grec et comme l'allemand, possède, outre les deux termes spécifiques (*vir* $\alpha\upsilon\tau\eta\varsigma$, *mann-femina* $\gamma\upsilon\upsilon\eta$ *weif*), un terme générique désignant, d'une manière abstraite, tout individu

¹ Grég. de Tours, *Hist. Franç.*, VIII, 20.

appartenant à l'espèce humaine (*homo* $\alpha\upsilon\tau\eta\omega\pi\alpha\varsigma$, *mensh*). L'existence de ce terme générique est un avantage pour les langues qui le possèdent : il en augmente la clarté, il empêche toute confusion, il facilite la discussion philosophique et théologique. On ne voit donc pas en quoi il pouvait donner lieu aux critiques de l'évêque dont parle Grégoire de Tours.

Tout devient clair si l'on tient compte des circonstances suivantes. De même que dans les trois langues mentionnées ci-dessus, le terme générique est souvent employé pour désigner un individu déterminé de sexe masculin, de même il arrivait en latin qu'on l'employât pour désigner un individu du sexe féminin. Les exemples suivants que j'emprunte à Forcellini (s. v. *homo*) attestent que cette acception spéciale du mot était en vigueur depuis l'époque la plus classique.

Cicero *Cluent.* 70 :

« Mater cujus ea stultitia est ut nemo eam hominem, ea vis ut nemo feminam, ea crudelitas ut nemo matrem appellare possit. »

Sulpic. ad Cicero. *Fam.* IV, 5, *med.*

« Quæ si hoc tempore non diem suum obiisset, paucis post annis tamen ei moriendum fuit, quoniam homo nata fuerat. »

Ovid. *Fast.* V, 620 :

Quæ bos ex homine est, ex bove facta Dea.

Plin. *Hist. Nat.* XXVIII, 9, 33 :

Dulcissimum ad hominis camelinum lac.

Juven. VI, 282 (une femme dit :)

Clames licet et mare cælo
Confundas, homo sum.

Cette acception du mot a survécu chez les écrivains du moyen âge, comme on peut le voir par les exemples suivants que j'ai notés au cours de mes lectures :

Greg. Tur. *Mirac. Mart.* II, 30 : « Mulier quædam, cujus os patulum humor nimius cum febre ligaverat, ut nec linguam regere possit, sed tantum mugitum ut animal, non vocem ut homo poterat emittebat. »

Vita Gertrudis III, 12, dans *Acta Sanct.* mars. (Après la mort de la sainte, ses religieuses portèrent son lit dans l'église, « ut in ipso lecto ubi S. Gertrudis... solebat fatigata membra componere, nullus *hominum* ulterius requiescere fuisset ausus. » (*Acta Sanct.*, 17 mars, p. 597, n° 12.)

Vita Landradae. Lorsqu'en 1277, on ouvrit la châsse de cette

sainte, on y trouva un sceau de l'évêque Florbert (VIII^e siècle), avec une inscription ainsi conçue :

« Jacet in hoc scrinio sancta Dei virgo Landrada quæ Belisia facta est abbatissa, ubi etiam *hominem deponens*, spiritum Deo reddens, a sanctimonialis terræ commendata divinitus est. »

Une translation de la même sainte (*Analecta bollandiana*, t. IV, p. 192), commence par ces mots : « Operæ pretium duximus huic inserere opusculo qualitates sacratissima virgo Landrada spiritu ætherea transvolans *humo commendavit hominem*, » etc.

Toutefois, en tolérant l'usage, les grammairiens latins n'entendaient pas que l'on pût faire varier le genre grammatical du mot selon le sexe auquel il était appliqué. *Homo*, de même que *heres* et *parens*, dit Charisius, doivent toujours être du genre masculin, même quand ils sont employés pour désigner des individus du sexe féminin. Ainsi, en parlant d'une femme, on ne pourra pas l'appeler, par exemple, *mala homo*, on devra dire *malus homo*¹.

Il ne semble pas que les écrivains du haut moyen âge aient respecté cette interdiction formulée par les grammairiens. L'exemple suivant emprunté à Grégoire de Tours, atteste au contraire qu'ils avaient fait de *homo* un mot de deux genres. Racontant une visite qu'il fit à Ingoberge, veuve du roi Charibert, il écrit :

« Accessi fateor, vidi *hominem* timentem Deum, quæ, cum me benigne excepisset, » etc.

Plus tard, à l'époque féodale, cet usage incorrect semble s'être généralisé dans la langue politique, puisqu'il existe des chartes où des seigneurs appellent des femmes qui sont leurs vassales, *homo mea*, *homo nostra*².

On voit maintenant sur quoi portait l'observation de l'évêque dont parle Grégoire de Tours. Il n'admettait pas que *homo* pût être traité

¹ Charisius *Instit. Gramm.* I, dans Keil *Grammatici Latini*, t. I, p. 102 : « Heres, parens, homo, etsi in communi sexu intelligentur, tamen masculino genere semper dicuntur. Nemo enim aut secundam heredem dicit aut bonam parentem aut malam hominem, sed masculine, tametsi de femina habeatur, » etc. La suite du passage a souffert.

² Charte de Pierre de Viry en 1225, signalée par M. Melleville dans le *Bulletin de la Société Académique de Laon*, t. IV. (Je n'ai pas vu cette publication.) Charte du cartulaire de l'abbaye de Mont Saint-Martin, en 1241, signalée par Du Cange s. v. *homo*, éd. Didot, t. III p. 688, col. I, *infra*.

Je constate qu'en allemand le mot *mensch*, qui est l'équivalent de *homo*, est l'objet d'un phénomène analogue. Jusqu'au XVII^e siècle dans la langue littéraire, et encore aujourd'hui dans le patois luxembourgeois, il est employé au neutre pour désigner une jeune fille ; actuellement, il n'a plus, à ce genre, qu'un sens péjoratif en bon allemand. Cfr. Fr. Kluge, *Etymologisches Woerterbuch der deutschen Sprache* s. v. *Mensch*.

comme un mot épïcène, et désigner indifféremment des individus de l'un ou de l'autre sexe. Encore moins devait-il tolérer l'abus de langage qui consistait à dire *illa homo*. On lui fit observer que l'usage des livres saints lui donnerait tort, puisque l'on y voit employer le mot *homo* dans le sens qu'il critiquait, et, dit Grégoire, il se tint pour satisfait.

Cela prouve qu'il était de bonne composition, et qu'il n'attachait pas à son observation plus de valeur qu'elle n'en méritait, car, en réalité, la réponse qu'on lui fit ne rencontrait qu'une partie de son objection, ainsi qu'on vient de le voir. Dans tous les cas, c'est se tromper que de soutenir, comme l'a fait récemment l'auteur d'un article d'ailleurs recommandable sur l'*Âme des femmes*¹, que cet évêque, peu théologien et peu lettré, confondait *homo* avec *vir*. Son objection n'était nullement celle d'un barbare ignorant, elle sent plutôt son Byzantin subtil et qui aime à disséquer les mots. Au surplus, il semble s'être soucié de la propriété du terme à raison de son importance philosophique plutôt que de sa correction grammaticale ; c'est pourquoi il ne crut pas devoir insister sur le côté purement grammatical de la question et déclara l'incident clos.

Il ne l'était pas, hélas ! puisque c'est de ses paroles que des générations entières de savants de contrebande ont prétendu tirer la preuve que le concile de Mâcon avait discuté la question de savoir si les femmes ont une âme. Il n'a jamais été nécessaire de réfuter les plaisants qui se sont amusés à redire cette bourde, et je n'écris pas pour les convaincre ; mais il est utile de montrer aux lecteurs sérieux l'origine de ce qui a pu n'être, dans le début, que l'erreur involontaire de quelques érudits. Cette origine se trouve peut-être exclusivement dans la vicieuse traduction du texte de Grégoire exposant le scrupule de l'évêque : *Extetit etiam in hoc sinodo quidam ex episcopis, qui dicebat mulierem hominem non posse vocitari*. Voici comment ce passage est rendu par Guizot : « Il y eut dans ce synode un des évêques qui disait qu'on ne devait pas comprendre les femmes sous le nom d'hommes². » Il est inévitable qu'avec un peu de mauvaise volonté un lecteur qui ne peut pas retourner à l'original se persuade que, d'après cet évêque, les femmes ne participaient pas de la nature humaine, partant qu'elles n'avaient pas d'âme. Et une fois en si beau chemin, rien n'empêche d'aller jusqu'au bout et de soutenir que le concile avait formellement déclaré qu'elles n'en avaient point. On n'y a pas manqué.

¹ Dr J. D., dans Jaugey, *Dictionnaire apologétique de la foi chrétienne*, article AME DES FEMMES.

² *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. I, p. 449.

Pour finir, je ferai encore remarquer qu'il n'est nullement prouvé que la question du genre grammatical de *homo* ait été débattue par le concile. Les conciles du VII^e siècle avaient autre chose à faire qu'à perdre leur temps en discussions byzantines : ils légiféraient sur tous les besoins sociaux, et ils élaboraient le code de la civilisation au lieu d'en disséquer la langue. Nous avons conservé les actes de ce concile : ils se composent de vingt canons, se rapportant aux plus importants devoirs des fidèles et du clergé : il n'y est pas question du sens de *homo*. Grégoire ne nous dit pas non plus que ce soit le concile qui a discuté la question ; son texte permet de croire que c'est en dehors des séances qu'elle aura été traitée dans des conversations privées. Au surplus, Grégoire n'a pas assisté au concile, qui était une réunion plénière des évêques du royaume de Gontran : en sa qualité de sujet de Sigebert, il n'y a pas été convoqué, et il n'a pu connaître que par autrui ce qui s'y est passé ¹.

Voilà donc à quoi se réduit la fameuse histoire qui a tant de fois défrayé la polémique. Une causerie familière entre des évêques réunis à l'occasion du concile de Mâcon, et dont l'un trouvait que c'était un abus de mots que de dire au féminin *illa homo*. Que de flots d'encre le bon Grégoire de Tours aurait fait rester dans l'encrier, si ce petit débat ne lui avait point paru assez piquant pour être rapporté !

GODEFROID KURTH.

II

LA VIE SYRIAQUE DE SAINT ALEXIS

ET L'AUTHENTICITÉ SUBSTANTIELLE DE SA VIE LATINE ².

Le nom de saint Alexis est l'un des plus populaires de toute la littérature comme de l'hagiographie à la fois orientale et occidentale.

¹ Il n'était pas nécessaire, pour ramener l'historiette à sa juste valeur, de dire, avec l'auteur de l'article cité plus haut, que Grégoire de Tours était un *historien crédule et confus*. Crédule il ne l'était pas plus que tous les hommes de son temps ; confus, il ne l'est pas du tout, et le plan de son livre, pour n'être pas du goût de tous les modernes, est parfaitement justifié par son but.

² *La légende syriaque de saint Alexis, l'Homme de Dieu*, par Arthur AMIAUD, directeur adjoint à l'École des Hautes Études. Paris, Boullion, 1889, in-8° de LXXVI-80 p.